

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2015 A 19H30 (Salle du Conseil)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. Jean-Luc CHATRY, M. François NGUYEN LA, Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Chrystell LAMOTHE, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Philippe PATEY donne pouvoir à Yannick QUINTARD, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN.

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : M. Pierre BAZIN

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19h30.

M. Pierre BAZIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

♦ **Décision prise par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- Décision du 26 novembre 2015 : signature du marché avec l'entreprise CACC de Poitiers, pour l'aménagement d'un portail et d'une clôture en grillage à la chaufferie bois (fournitures), pour un montant de 807.31 € HT, soit 968.77 € TTC.

1 - FINANCES

♦ **Admission en non-valeur de titres de recettes (budget principal et budget assainissement)**

Monsieur Patrick PEYROUX indique que la Trésorerie de Vouillé a fait état d'un certain nombre de recettes que la commune ne recouvrera pas, malgré les procédures engagées jusqu'à ce jour. Il s'agit de factures d'assainissement, mais aussi de cantine ou de garderie entre 2011 et 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'admission en non-valeur de titres de recettes : sur le Budget principal de la commune, au titre des années 2011 à 2014 pour un montant total de 603,16 € ; sur le budget assainissement, au titre des années 2011 à 2015 pour un montant total de 2 405,35 € ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

♦ **Tarifs des services publics pour l'année 2016**

Monsieur Patrick PEYROUX propose d'examiner et de délibérer sur les tarifs des services publics communaux pour l'année 2016.

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
	Délibération du 14/12/2010	Délibération du 13/12/2011	Délibération du 12/11/2012	Délibération du 12/11/2013	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015
MARCHE HEBDOMADAIRE	€	€	€	€	€	€
Emplacement : ml hebdomadaire	0,80	0,80	0,80	0,80	0,90	0,90
Emplacement : ml mensuel	2,30	2,30	2,30	2,30	2,50	2,50
Raccordement électrique hebdo	1,70	1,70	1,70	2,00	2,00	2,00
Raccordement électrique mensuel	7,00	7,00	7,00	8,00	8,00	8,00
Forfait grand véhicule	52,00	52,00	52,00	52,00	60,00	60,00
EMPLACEMENT FORFAIT	€	€	€	€	€	€
Cirques pour 24 h (1 jour)	55,00	55,00	55,00	55,00	60,00	60,00
Jours suivants	10,00	10,00	10,00	10,00	15,00	15,00
Forains (par jour et par manège)	25,00	25,00	25,00	25,00	30,00	30,00
PHOTOCOPIES	€	€	€	€	€	€
A4 de 1 à 10	0,35	0,35	0,35	0,40	0,40	0,40
A4 plus de 10	0,30	0,30	0,30	0,35	0,35	0,35
A4 recto-verso	0,40	0,40	0,40	0,45	0,45	0,45
A4 couleurs	0,50	0,50	0,50	0,60	0,60	0,60
1 photocopie A3=2 A4 NB	0,70	0,70	0,70	0,80	0,80	0,80
Couleur						1,20
EXTRAITS CADASTRAUX	€	€	€	€	€	€
Plans	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Relevé de propriété	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
TERRE VEGETALE	€	€	€	€	€	€
1 m3 (livré à Vouillé)	11,00	11,00	11,00	15,00	15,00	15,00

SERVICES PUBLICS CIMETIERES	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
	Délibération du 14/12/2010	Délibération du 13/12/2011	Délibération du 12/11/2012	Délibération du 12/11/2013	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015
LA VIGNE PALLIAT	€	€	€	€	€	€
Concession						
15 ans au plus	50,00	50,00	50,00	55,00	55,00	55,00
Trentenaire	100,00	100,00	100,00	110,00	110,00	110,00
Cinquantenaire	140,00	140,00	140,00	154,00	154,00	154,00
Urne Funéraire	€	€	€	€	€	€
Décennale	330,00	330,00	330,00	350,00	350,00	350,00
Trentenaire	660,00	660,00	660,00	700,00	700,00	700,00
Cave Urne						
15 ans au plus					200,00	200,00
trentenaire					400,00	400,00
Cinquantenaire					600,00	600,00
LE BOIS DE COLOMBIER	€	€	€	€	€	€
Concession						
Trentenaire	100,00	100,00	100,00	110,00	110,00	110,00
Cinquantenaire	140,00	140,00	140,00	154,00	154,00	154,00
Urne Funéraire						
Décennale	330,00	330,00	330,00	350,00	350,00	350,00
Trentenaire	660,00	660,00	660,00	700,00	700,00	700,00

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
	Délibération du 14/12/2010	Délibération du 13/12/2011	Délibération du 13/11/2012	Délibération du 12/11/2013	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015
SALLE POLYVALENTE	€	€	€	€	€	€
Associations de Vouillé	130,00	130,00	130,00	130,00	140,00	147,00
Particuliers de Vouillé	260,00	260,00	260,00	260,00	270,00	283,00
Associations/particuliers hors commune	290,00	290,00	290,00	290,00	350,00	367,00
Expositions à caractère commercial	290,00	290,00	290,00	290,00	300,00	315,00
Activité "Bourses" du CSC La Case	290,00	290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tarif jours suivants	125,00	125,00	50%	50%	50%	50%
Demi-journée du vendredi	-	50,00	50,00	50,00	50,00	52,00
Sonorisation	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00
Caution sonorisation obligatoire	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Caution salle obligatoire	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
	Délibération du 14/12/2010	Délibération du 13/12/2011	Délibération du 13/11/2012	Délibération du 12/11/2013	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015
SALLE DE TRAVERSONNE	€	€	€	€	€	€
Associations de Vouillé (WE)	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	31,00
Particuliers de Vouillé	100,00	100,00	100,00	110,00	120,00	126,00
Expositions à caractère commercial (délibération du 11/09/2012)		130,00	130,00	130,00	150,00	157,00
Tarif jours suivants	-	-	50%	50%	50%	50%
Demi-journée du vendredi	-	-	20 €	20 €	20 €	21 €
Caution salle	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
SALLE DE LA GORANDE	€	€	€	€	€	€
Associations de Vouillé	110,00	110,00	110,00	110,00	120,00	126,00
Particuliers de Vouillé	170,00	170,00	170,00	180,00	180,00	189,00
Associations/particuliers Hors commune	200,00	200,00	200,00	220,00	270,00	283,00
Expositions à caractère commercial	195,00	195,00	195,00	200,00	200,00	210,00
Tarif jours suivants	105,00	105,00	50%	50%	50%	50%
Demi-journée du vendredi	-	30,00	30,00	30,00	30,00	31,00
Sonorisation	58,00	58,00	58,00	60,00	60,00	60,00
Caution sonorisation	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
Caution salle	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
SALLE du Centre Socio Culturel	€	€	€	€	€	€
Associations de Vouillé	-	50,00	50,00	60,00	60,00	63,00
Particuliers de Vouillé	110,00	110,00	100,00	100,00	120,00	126,00
Caution salle	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
Expositions à caractère commercial	-	-	-	150,00	200,00	210,00
LOCATION MICRO AUX ASSOCIATIONS	€	€	€	€	€	€
<i>Priorité d'utilisation par la commune, délibération du 18/05/2009</i>						
Micro et sonorisation	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Caution	500,00	500,00	500,00	500,00	250,00	250,00

COMPLEXE SPORTIF (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarif 2015	Tarif 2016
	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015
Communale	€	€
Association communale (lundi au Vendredi)	gratuit	gratuit
Association sportive hors commune	€	€
La manifestation organisée est gratuite		
Forfait une journée	150,00	150,00
Journée supplémentaire	75,00	75,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00	1 000,00
La manifestation organisée est payante		
Tarif manifestation	200,00	200,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00	1 000,00
Locations des salles	€	€
Salle de convivialité (16 personnes) Salle 3 Demi-journée	75,00	75,00
Salles n°1 et n° 2 (12 places) Demi-journée	75,00	75,00
Caution	250,00	250,00

MEDIATHEQUE, PUBLICS	SERVICES	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
		Délibération du 13/11/2012	Délibération du 18/03/2014	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015
LIVRES, REVUES et CD		€	€	€	€
Moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, étudiants de la CDC, enfants scolarisés à Vouillé		0,00	0,00	0,00	0,00
Plus de 18 ans de la CDC, personnes travaillant à Vouillé		10,00	10,00	10,00	10,00
Habitants hors CDC		15,00	15,00	15,00	15,00
Vacanciers (tarif pour 21 jours)		3,00	3,00	3,00	3,00
VIDEOS		€	€	€	€
Moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, étudiants de la CDC, enfants scolarisés à Vouillé		5,00	5,00	5,00	5,00
Plus de 18 ans de la CDC, personnes travaillant à Vouillé		5,00	5,00	5,00	5,00
Habitants hors CDC		5,00	5,00	5,00	5,00
Vacanciers (tarif pour 21 jours)		5,00	5,00	5,00	5,00
INTERNET (se référer au règlement multimédia)		€	€	€	€
Inscrits		0,00	0,00	0,00	0,00
Non-inscrits		1 € / heure	1 € / heure	1 € / heure	1 € / heure
REPROGRAPHIE		€	€	€	€
A4 de 1 à 10		0,40	0,40	0,40	0,40
A4 plus de 10		0,35	0,35	0,35	0,35
A4 recto-verso		0,45	0,45	0,45	0,45
A4 couleurs		0,60	0,60	0,60	0,60
1 photocopie A3 = 2 A4 NB		0,80	0,80	0,80	0,80
1 photocopie A3 = 2 A4 Couleur					1,20

M. Patrick PEYROUX indique qu'il est prévu une augmentation d'environ 5 % pour les locations des salles (hors gymnase).

M. Jean-Luc CHATRY précise le montant des recettes de location de salles :

- 28.933 € en 2014
- 29.258 € prévus pour 2015

Salle polyvalente : louée 35 fois et prêtée 22 fois (Bourse aux vêtements principalement) pour 7.200 € de recettes ; à noter 4 week-end d'élections sans location !

Gorande : 13 220 € (12.150 € en 2014) ; 52 locations - 24 gratuités

Traversonne : 3.807 € (4.605 € en 2014) ; 37 locations - 8 gratuités

Centre Socioculturel : 1.752 € (930 € en 2014) ; 18 locations - 7 gratuités

Ces deux dernières salles ne sont louées qu'à des associations ou particuliers de Vouillé.

M. Benoit COQUELET précise que le montant des locations est raisonnable au regard de qui est pratiqué aux alentours.

M. Jean-Luc CHATRY indique qu'il convient d'adapter la taille de la salle à la quantité de public attendu.

En réponse à une question de Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. le Maire indique que s'agissant d'une activité à caractère social, le précédent Conseil Municipal avait décidé d'octroyer la gratuité de la salle polyvalente pour les activités « Bourses » du Centre Socioculturel.

M. Jean-Luc CHATRY ajoute qu'une réunion va être programmée en début d'année avec les responsables du Centre Socioculturel, pour étudier la signature d'une convention pluriannuelle de prêt, dans laquelle une participation aux frais d'entretien et de chauffage, pourrait être demandée, compte tenu du nombre important de journées de prêt (20 en 2015).

En réponse à une question de M. Yannick QUINTARD, M. le Maire indique que la sonorisation de la salle polyvalente étant plus sophistiquée et plus récente que celle de la Gorande, cela justifie la différence de tarif.

M. François NGUYEN LA s'interroge sur le tarif de la salle de convivialité du complexe sportif des Maillots équivalant à celui des petites salles. M. Jean-Luc CHATRY répond que la commission a estimé que le temps d'entretien était à peu près similaire. Il précise que ces tarifs n'ont jamais été mis en œuvre, compte tenu de l'absence de demande à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des services publics pour 2016, tels que présentés ci-dessus,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer toute convention ou tout document relatif à ce dossier.

◆ **Création d'un budget annexe « Lotissement du Val Montour »**

Monsieur Patrick PEYROUX informe le Conseil Municipal du projet de viabilisation d'une partie de la parcelle communale cadastrée AI 204, d'une superficie de 3 760 m² et située rue du Val Montour. Il s'agit d'une parcelle constructible qui avait été conservée en réserve foncière pour une éventuelle installation d'activités de services. Le terrain concerné permettrait la création de 6 lots.

Dans le cadre de l'aménagement de ce lotissement, et sur les conseils du comptable public, il est nécessaire de créer un budget annexe au budget principal.

En effet, l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. La création d'un budget annexe permet ainsi une meilleure comptabilité de stock, destinée à suivre les opérations de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

Aussi, les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

M. le Maire indique qu'un emprunt sera nécessaire pour viabiliser (estimation à 90.000 €) et qu'il conviendra de déterminer un prix de vente pour les parcelles (à priori 6 parcelles de 500 à 700 M²). Il précise qu'il n'est pas prévu de sortie rue du Lac.

Il est précisé que pour réaliser d'autres opérations de ce type, il conviendra de créer de nouveaux budgets annexes.

M. François NGUYEN LA indique qu'une réunion s'est tenue ce jour avec Eaux de Vienne - SIVEER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un budget annexe libellé « Lotissement du Val Montour » ;
- L'assujettissement de ce budget au taux normal de TVA ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Bail avec la société Orange pour l'emplacement des équipements techniques situés au stade municipal, rue de la Grand Maison (parcelle AC 67)**

M. Patrick PEYROUX informe le Conseil Municipal que la société France Telecom Mobile, devenue Orange, a conclu un bail quadripartite avec la commune de Vouillé, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Vouillé - Frozes - Chiré-en-Montreuil et le SIVEER en date du 21 juin 2000.

Ce bail a été conclu pour la mise à disposition :

- Du château d'eau par le SIVEER et le SIAEP pour l'installation d'un pylône et d'antennes ;
- De la parcelle cadastrée B 2873 par la commune de Vouillé pour la construction d'un local technique.

Le SIAEP étant dissous depuis le 1^{er} janvier 2014 et intégré au SIVEER, et le SIVEER étant devenu Eaux de Vienne - SIVEER depuis le 1^{er} janvier 2015, il convient d'établir un nouveau bail prenant en compte ces modifications.

Il est également précisé qu'un bail a été initié entre Eaux de Vienne - SIVEER et Orange pour le château d'eau. Il convient donc d'établir un bail entre Orange et la commune de Vouillé pour le local technique, situé à côté du château d'eau.

Le bail est consenti pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, moyennant un loyer annuel de 2 100 € nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de bail présentée par la société Orange ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - RESSOURCES HUMAINES

◆ Transformations de postes

Mme Dany BONNIN rappelle que les agents municipaux peuvent bénéficier de promotion, soit au titre de leur ancienneté, soit après réussite à un examen professionnel.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder aux transformations de postes suivantes suite à des promotions : un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint principal du patrimoine de 2^{ème} classe, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (33/35^{ème}).

Les postes devenus vacants seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal après avis du Comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint principal du patrimoine de 2^{ème} classe à temps plein, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps plein et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (33/35^{ème}),
- De demander la suppression des postes suivants au comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne, suite à des promotions : un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 33/35^{ème},
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - POINTS DIVERS

◆ Plan communal de distribution d'iode

M. le Maire rappelle qu'une circulaire interministérielle de 2011, prévoit la mise en place d'un plan départemental de distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire.

Il précise que dès la survenance d'un accident ou attentat nucléaire susceptible d'entraîner ou entraînant la nécessité d'une distribution de comprimés d'iode à toute la population du département, le Préfet décide du déclenchement du plan "IODE".

Le Maire est chargé alors d'informer la population et d'organiser la distribution de comprimés d'iode. Un plan communal doit être établi afin d'assurer immédiatement la mise en œuvre du plan « IODE ».

L'iode stable sous forme de chlorure de potassium, est un médicament qui empêche la fixation d'iode radioactif sur la glande thyroïde en cas d'accident nucléaire.

La posologie ne revêt aucun caractère de nécessité après 60 ans.

La commune de Vouillé même si elle n'est plus chef-lieu de canton, doit mettre en place un plan de distribution pour la population et les communes du canton. Il propose donc la création d'un groupe de travail avec les services municipaux, pour préparer le plan communal de distribution d'iode à transmettre à la Préfecture avant l'été.

Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Mme Béatrice FLEURY et M. Bernard PIERRE-EUGENE proposent leur candidature pour participer à ce groupe de travail.

Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. Le Maire demande si des conseillers municipaux souhaitent prendre la parole.

Mme Valérie POIGNANT informe l'assemblée que le spectacle organisé par la commission culture le 29 novembre dernier, a donné lieu à 70 entrées payantes.

M. Benoit COQUELET demande à ce que le Conseil Municipal se positionne d'ici début janvier sur une proposition de date et de lieu pour un concert des « Heures Vagabondes », manifestation estivale organisée par le Conseil Départemental. Un débat s'engage sur l'intérêt d'accueillir le concert d'ouverture avec une tête d'affiche fin juin, mais avec des problèmes organisationnels (lieu, fête des écoles, mobilisation des bénévoles et de certains élus) ou celui de recevoir un autre concert fin juillet, avec une tête d'affiche qui pourrait être moins prestigieuse et des interrogations sur la capacité à mobiliser les bénévoles et les services pendant les congés d'été.

M. Jean-Luc CHATRY remercie la population et l'ensemble des associations, bénévoles, élus et services municipaux qui se sont mobilisés pour le téléthon. Plus de 4000 € ont été récoltés auxquels il faudra ajouter 3000 € correspondant à la collecte de piles, la Communauté de Communes s'étant engagée à verser 10 € par kilo. Le lancement du vendredi soir a été particulièrement réussi, permettant de réengager une bonne dynamique qu'il conviendra de conforter l'année prochaine.

M. le Maire indique que le Noël des enfants se tiendra le samedi 19 décembre à 15 h 30 dans la salle polyvalente. Il souligne le choix de cette date et de l'horaire, un samedi après-midi (au lieu du jeudi soir), qui devrait permettre aux enfants et à leurs parents d'assister à un spectacle de qualité, dans un environnement plus détendu.

Il ajoute et demande aux conseillers municipaux de noter qu'une Commission des Finances élargie à l'ensemble du Conseil, aura lieu le mardi 19 janvier à 18 h 30, pour préparer le budget 2016.

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 janvier à 19 h pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

Le vote du budget 2016 aura lieu le mardi 9 février à 19 h.

La séance est levée à 20h15.